

NOTICE EXPLICATIVE

Public accueilli en résidence pour personnes âgées autonomes :

Les résidences autonomie sont ouvertes aux personnes âgées retraitées de 60 ans ou de 57 à 60 ans, ayant une dérogation d'âge délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et relevant de GIR (6/5/4).

Ce dossier comprend :

1. les coordonnées des établissements proposés,
2. un dossier administratif à remplir par la personne concernée ou toute personne habilitée à le faire (proches, travailleur social, tuteur, etc...),
3. une liste de justificatifs à fournir.

Habilitation à l'aide sociale à l'hébergement :

Les résidences autonomie sont habilitées à l'aide sociale à l'hébergement. Ainsi les personnes disposant de petits revenus (dont les minima sociaux) pourront solliciter l'attribution de l'aide sociale à l'hébergement délivrée par la métropole de Lyon ou le conseil départemental du domicile de secours.

De plus amples renseignements vous seront apportés au moment de votre entrée.

**CE DOSSIER DOIT ETRE ACCOMPAGNÉ
DE LA PHOTOCOPIE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES (VOIR PAGE 7)**

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ETRE PRISE EN COMPTE

Transmission du dossier :

La personne sollicitant une entrée en résidence pour personnes âgées autonomes doit soit envoyer, soit déposer ce dossier complet (accompagné des justificatifs) à l'adresse suivante :

**CCAS –Service administratif
Maison des aînés
56 rue du 1^{er}-Mars-1943
69100 Villeurbanne.**

Procédure d'entrée :

- ▶ Après vérification du dossier d'admission, une lettre d'accusé de réception du dossier complet vous sera transmise.
- ▶ A ce moment-là, votre candidature sera en liste d'attente sur le ou les établissement(s) demandé(s).
- ▶ Lorsqu'un appartement sera libre, une visite de pré-admission sera organisée. Elle a lieu dans l'établissement avec le médecin coordonnateur accompagné du directeur ou de la directrice de l'établissement. Elle vise à vérifier que la prise en charge proposée par l'établissement correspond bien à vos besoins.
- ▶ Avant votre entrée en résidence, le service entrée - résidences, prendra contact avec vous pour finaliser votre dossier.

TOURNEZ SVP

Coordonnées des établissements gérés par le CCAS de Villeurbanne

Que vous pouvez visiter en prenant rendez-vous

Résidence autonomie «CHATEAU-GAILLARD»

04 78 84 10 60
65, rue Château-Gaillard

Résidence autonomie «JEAN-JAURES»

04 78 54 73 46
42, rue Jean-Jaurès

Résidence autonomie «MARX-DORMOY»

04 72 33 03 32
183/185, route de Genas

Résidence autonomie «TONKIN»

04 37 42 19 60
20, avenue Salvador-Allende

N° de dossier :

Réservé
au service administratif

Dossier de demande d'entrée en résidence autonomie

Nom et prénom(s) du demandeur:

.....

Adresse:

.....

Code postal:

Commune/ville:

Téléphone fixe:

Téléphone portable:

E-mail:

Établissements CCAS choisis, par ordre de préférence (indiquer un numéro de 1 à 4 dans chaque case)

Résidence Château-Gaillard

Résidence Marx-Dormoy

Résidence du Tonkin

Résidence Jean-Jaurès

Nous vous invitons à visiter le ou les établissements de votre choix, préalablement au dépôt du dossier.

DOSSIER ADMINISTRATIF

ÉTAT CIVIL DE LA OU DES PERSONNE (S) CONCERNÉE (S)

Civilité: Monsieur Madame

DEMANDEUR 1

Nom de naissance:
(Suivi, s'il y a lieu du nom d'usage)

Prénom(s):

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

Pays ou département:

N° de Sécurité sociale: / / / / / /

N° CAF:

DEMANDEUR 2 SI COUPLE:

Civilité: Monsieur Madame

Nom de naissance:

Prénom(s):

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

Pays ou département:

N° de Sécurité sociale: / / / / / /

N° CAF (si différent):

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Vit maritalement Pacsé(e) Marié(e) Veuf (ve) Séparé(e) Divorcé(e)

Adresse:

Code postal: Commune/ville:

Téléphone fixe: Téléphone portable:

E-mail:

Motif(s) de votre demande d'entrée dans une résidence municipale (facultatif)

Rapprochement familial ou amical Autres à préciser:

.....

.....

.....

COORDONNÉES DES PROCHES

NOMS- PRÉNOMS/ADRESSE	PARENTÉ	TÉLÉPHONES	E-MAIL

MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

oui non en cours

Si oui laquelle :

Sauvegarde de justice Curatelle Curatelle renforcée Tutelle

Mandat de protection future

Si oui, coordonnées de la personne qui assure la protection juridique :

Nom:

Prénom(s):

Adresse:

APA (Allocation personnalisée d'autonomie)

Percevez-vous une prestation: oui non en cours d'étude

Si oui depuis quelle date:/...../...../.....

*Quel est le GIR (Groupe Iso-Ressources de 1 à 4) indiqué dans votre « plan d'aide » :

Si l'APA est versée transmettre **impérativement le plan d'aide détaillé.**

SIGNATURE

Date:

Nom, prénom et qualité de la personne ayant rempli le dossier

.....

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature de la ou des personne(s)
concernée(s) par cette demande

Signature

JUSTIFICATIFS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

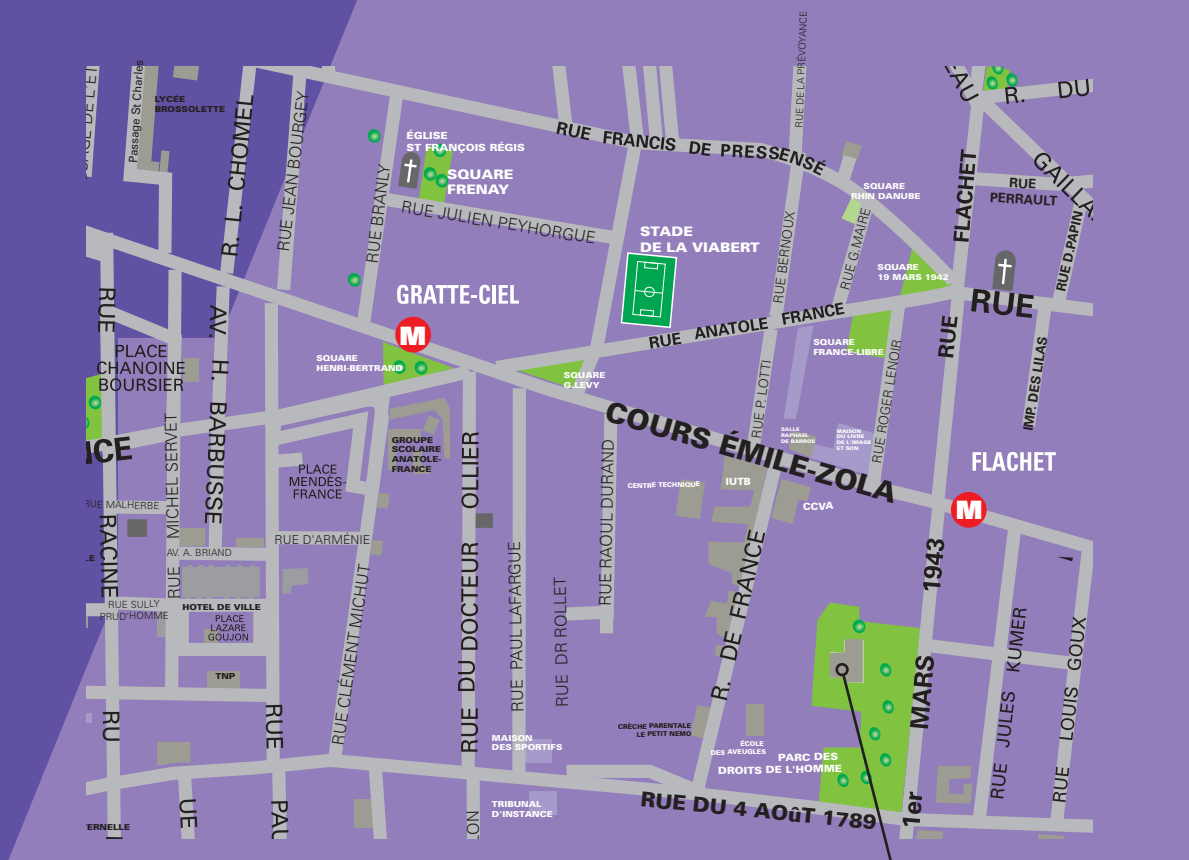
CE DOSSIER DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE LA PHOTOCOPIE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Soit les justificatifs des pensions perçues sur une année (attestation de versement ou attestation fiscale des caisses de retraites), soit la déclaration d'impôts pré-remplie (complète),
- Justificatifs d'autres revenus réguliers,
- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition (complet),
- Livret de famille (avec les feuilles relatives au mariage et aux enfants),
- Pièce d'identité (recto verso),
- Dernière quittance de loyer ou taxe foncière si vous êtes propriétaire,
- Attestation de Sécurité sociale (ne pas transmettre la photocopie de la carte Vitale),
- Si vous faites l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle, justificatif de cette mesure.
- Si vous percevez l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie) , **copie du plan d'aide détaillé**, qui vous a été adressé par la Métropole ou le conseil départemental,
- Un relevé d'identité bancaire au format IBAN, en cas de souhait de prélèvement automatique.

NE PAS TRANSMETTRE D'ORIGINAUX

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE

Maison des aînés, 56, rue du 1^{er}-mars-1943
(dans le parc des Droits-de-l'Homme)
69100 Villeurbanne. Tél. 04 78 68 90 50



www.villeurbanne.fr

MAISON DES AÎNÉS

ccas Centre
communal
d'action
sociale
VILLEURBANNE